



# PROPOSITIONS POUR SAUVER LES RIVIÈRES COMTOISES

ANALYSE ET PROPOSITIONS DE SOS LOUE &amp; RIVIÈRES COMTOISES



## FICHE N° 1 : L'AGRICULTURE

### Nos propositions

1. À court terme : évaluer les excédents structurels de matières organiques totales par sous-bassins, basée sur les plafonds admissibles par la flore et les rivières. Mutualiser leur utilisation.
2. Bilan des mises aux normes des bâtiments agricoles, notamment l'impact sur le passage du lisier, avant de généraliser à toutes les fermes non ICPE.
3. Interdiction d'épandage d'engrais de synthèse en situation d'excédent structurel. Stopper la sur-fertilisation en phosphore (due aux épandages organiques).
4. Inscription de la zone AOP Comté-Morbier en zone vulnérable « nitrates », en application de la Directive CEE « nitrates ».
5. Adapter les cahiers des charges des AOP fromagères à la fragilité des rivières karstiques (Plafonds de lait : «2000 à 4000 l/ha, ajusté individuellement au plafond N et P compatible à la contrainte rivières» et plafond 5000 L/vache, cf. table ronde du 15/10/2012 Pontarlier).
6. Transition totale en BIO des AOP et des productions sous signe de qualité laitière & viande produites en zone karstiques (dép. 25-39 et 01). À organiser et appliquer en 10 ans.
7. Créer un fond temporaire de solidarité « Premiers plateaux et zone Montagne » pour soutenir les fermes les moins favorisées (adaptation des CDC et en phase de transition BIO).
8. Développer l'autonomie alimentaire des fermes.
9. Respect strict des cahiers des charges des AOP/IGP : une priorité imposée aux organes de gestion. Recours à des cabinets privés.
10. Développer le potentiel porcin local en zone céréalière du Graylois en élevage sur paille avec arrêt des élevages sur caillebotis sur les plateaux pour le «bien être animal» (passage en BIO en 10 ans).
11. Favoriser l'installation des petites structures et l'emploi. Décourager l'agrandissement des exploitations en utilisant le levier Feader.
12. Imposer des critères Environnementaux très stricts aux regroupements (Gaec existants et projets) Taille maximale des troupeaux pour maintien du pâturage des animaux.
13. Pas de création d'unité de méthanisation avec épandage du digestat liquide = (azote minéral lessivable). Imposer des contraintes géographiques à la méthanisation (limiter le sourçage des apports de matières premières au sous bassin versant et d'origine agricole exclusivement. Les investissements lourds entraînent la fuite en avant avec une augmentation de la taille des exploitations et une transmissibilité plus difficile qui pénalise la durabilité des AOP).
14. Arrêt de la déstructuration physique des écosystèmes constituant les bassins versants (haies, remplissage de dolines, destruction des roches affleurantes en zone de montagne, etc.)
15. Plan de reconstruction bocagère sur 10 ans dans l'aire des AOP.

16. Conditionner les aides PAC à l'obligation de sols couverts en hiver (lutter contre les pratiques de désherbage des prairies).

17. mesures en continu de l'azote et du phosphore dans les cours d'eau.

18. Un plan Basse Loue actif pour :

- **18.1** résorber le surcreusement du lit mineur. Définition d'une zone de liberté qui s'impose aux activités humaines (récemment un nouveau chemin a été construit au raz de la berge.

- **18.2** repenser les productions agricoles pour anticiper le changement climatique (des productions adaptées aux contraintes des milieux).

- **18.3** passer en BIO à 10 ans avec réduction drastique de l'irrigation.

19. Engager une réflexion sur l'avenir de l'agriculture au plan Régional induisant l'ensemble des paramètres socio-économiques et environnementaux, appuyée sur une structure indépendante externe.

### Ce que l'on voit encore trop !

• Continuer de croire qu'il suffit de bien épandre les effluents pour enrayer les problèmes environnementaux alors que le problème est un excès de matière organique totale produite. Une logique d'éleveur au détriment du fromage et du territoire

• La valorisation des performances laitières de la Montbéliarde au détriment de sa rusticité.

• L'intensification des pratiques, concentration en grandes unités agricoles au dépend des petites.

• La mise aux normes des bâtiments agricoles trop souvent un effet d'aubaine pour intensifier et passer au lisier. Elle favorise les augmentations de taille.

• Le non-respect des plans d'épandages, en particulier l'hiver.

• Absence de surveillance des épandages.

• Les vidanges sauvages de purin/lisier.

• Le développement de l'usage du glyphosate pour désherber les prairies.

• La destruction des haies.

• Le broyage des roches affleurantes (l'apport brutal de carbonate de calcium fait disparaître les plantes à fleurs).

## FICHE N° 2 : L'ASSAINISSEMENT

### Nos propositions

20. FIABILISER REELLEMENT le contrôle, la surveillance et l'entretien, des step, DO et by-pass (créer un groupe de travail pluridisciplinaire pour optimiser les moyens actuels, appliquer les bonnes pratiques d'autres régions).

21. Elargir le rôle et les moyens des SATE & SPANC (service public d'assainissement non collectif ?) Contrôles resserrés et liens systématiques avec DDT. Acteurs : CG et État.

22. Vérifier la bonne conception des DO modifier ou remplacer ceux qui sont inadaptés.

Retour d'expérience «Albarine» en préparation qui sera remontée par SOS LRC. Une visite de terrain des élus et techniciens est très souhaitable.

23. Création et utilisation d'une base de données commune CG, ONEMA, DDT et EPTB et autres (recenser step, points noirs).

24. Renforcer les mises en demeure d'obligation de résultats de ces équipements. Acteurs : ONEMA Préfecture.

25. Sensibiliser le public sur les comportements domestiques : incompatibilité des matériaux & tissus imputrescibles / dispositifs de collecte (pompes, DO...).

26. Mise place de normes adaptées à la spécificité des rivières karstiques (arrêté de juin 2007 sur les rejets de STEP très insuffisant, appliquer le zonage national du CEMAGREF).

27. Accélérer l'interdiction des lessives avec phosphates prévue en 2017. Acteur : l'État.

28. Pour les réseaux séparatifs, épurer les premières eaux de pluies.

29. Dimensionner les step aux apports des premières eaux de ruissellement des réseaux séparatifs et des déversoirs d'orage.

30. Faire cesser les rejets directs de STEP en ruisseau, doline, faille ou rivière (par priorités).

31. Installer les DO en zone éloignée des rivières, déplacer les DO existants (par priorités).

32. Supprimer les rejets de STEP non visibles.

33. Engager un programme d'installation de systèmes de traitement des «micro-polluants» dans les STEP, (recherche des priorités par échantillonnage intégratif POCIS) -cas Pontarlier.

34. Améliorer la qualité des réseaux, généraliser les réseaux séparatifs.

35. Evaluer l'efficacité exacte des systèmes à base de lits de graviers plantés de roseaux.

36. Terminer l'équipement en STEP ou SPANC.

### Ce que l'on voit encore trop !

- Les villages avec collecteurs sans épuration.
- Très nombreux rejets directs d'égouts en rivière.
- Rejets directs de STEP = autorisation de polluer.
- Les grandes STEP sans traitements tertiaires.
- Dysfonctionnements de déversoirs d'orages.
- Des réseaux non séparés (EP/EU).

# « On ne peut pas empêcher certains agriculteurs de vouloir produire plus, mettez nous des normes adaptées aux rivières » Le Président du C.I.G.C. aux Assises de la Loue. Ornans 2012

## FICHE N° 3 : FILIERE BOIS

### Nos propositions

37. Interdiction rapide du traitement des grumes en forêt par arrêté préfectoral ZNT.
38. En scierie utiliser uniquement des molécules conformes aux objectifs de qualité des milieux récepteurs, selon une liste validée par le Conseil Scientifique (voir renforcement des normes).
39. Mises aux normes des scieries.
40. Contrôle et réévaluation des méthodes et des produits (audit rigoureux des processus et des aires de stockage- souvent implantées au bord des rivières).
41. Arrêt des techniques d'abattage dévastatrices pour le milieu naturel.
42. Arrêt des coupes blanches Développer la gestion forestière en futaie irrégulière.
43. Conditionner l'ouverture de desserte forestière à un ensemble de critères (emprise, utilisation, etc). Dimensionnées avec une emprise minimale sur la forêt avec un respect du chevelu hydrographique intra-forestier. L'espacement maximum entre les cloisonnements d'exploitation.

### Ce que l'on voit encore trop !

- Le secret sur les molécules utilisées dans le traitement des grumes et des bois semis ouverts.
- Des stocks importants de bois traités en bordure de rivière.

## FICHE N° 4 : INDUSTRIE

### Nos propositions

44. Création d'une base de données commune : État, CG, EPTB, RMC...
45. Identification très précise et classement des points noirs avec recherche et Identification des micropolluants.
46. Interdiction des phosphates dans les lessives industrielles.
47. Surveillance des rejets, contrôles plus fréquents.
48. Renforcer le suivi des factures de traitements des déchets dangereux (à corrélés aux périodes de crues).
49. Aides financières aux équipements permettant de réduire les pollutions et recherches de process industriels moins polluants.
50. S'appuyer sur les bonnes pratiques des services de l'État et CG des autres régions notamment le retour d'expérience des Agences de l'eau.
51. Inciter les donneurs d'ordre à insérer la dimension Environnement dans les cahiers des charges et les audits de process des sous-traitants. Développer des chartes de bonnes pratiques.

### Ce que l'on voit encore trop !

- Rejets directs sans traitement.
- Stockage de produits dangereux à l'air libre.
- Vidage des cuves au moment des crues.

## FICHE N° 5 : HYDROÉLECTRICITÉ

### Nos propositions

52. Mieux gérer la ressource en eau pour augmenter et maintenir les débits de base autour de 6M3/secondes au Chatelôt et 8M3/Secondes à Goumois pendant la période de reproduction des salmonidés de début Novembre à fin Mai.
53. Accompagner les fins de crue, en appliquant une baisse régulière sur plusieurs jours (1M3/seconde/2heures).
54. Appliquer des paliers de baisse d'éclusées de 1M3/seconde/heure sur les 3 barrages du Doubs Franco-Suisse quelque-soit l'hydrologie et la période de l'année.
55. Appliquer la démodulation systématique dans Biaufond dès que le débit du Doubs est inférieur à 10 M3/secondes aux Brenets.
56. Porter le débit du Tronçon court-circuité de la Goule au 1/10ème du module conformément à la réglementation française.
57. Abandonner les études concernant la démodulation des écluses dans la retenue de la Goule.
58. Assurer une meilleure gestion de l'eau le week-end depuis le Chatelôt pour apporter un soutien au barrage du Refrain.

## FICHE N° 6 : CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

### Nos propositions

59. Arrêt de la destruction des zones humides.
60. Diminution des prélèvements d'eau.
61. Reméandrage de la basse vallée de la Loue.
62. Suppression de seuils et barrages réellement délétères.

## FICHE N° 7 : AQUACULTURE & GESTION PISCICOLE

### Nos propositions

63. Obligation de traitement des eaux de sortie avant rejet dans le milieu naturel pour toutes les piscicultures (les eaux d'entrée sont déjà traitées).
64. Interdictions de vente de poissons vivants avec mise en quarantaine suite à crise sanitaire.
65. Sanctionner les lâchers incontrôlés privés et AAPPMA...

## FICHE N° 8 : COLLECTIVITÉS ENTREPRISES PUBLIQUES VOIES FERRÉES AUTOROUTES

### Nos propositions

66. Plan Zéro phyto pour les collectivités territoriales en zone karstiques.
67. Arrêté préfectoral plus contraignant, élargissant la définition de point d'eau soumis aux zones de non traitement (ZNT) aux lieux tels que fossés, avaloirs d'eau...
68. Pour les voies ferrées et autoroutes délimiter des zones de non traitement (ZNT) en lien avec les données hydro-géologiques, la proximité avec des cours d'eau, les plans des voies (passages d'eau, exutoires, etc).
69. Interdiction du salage des routes implantées en bordure des lits mineurs. (Exemple : Vallée du Dessoubre).

## FICHE N° 9 : PARTICULIERS

### Nos propositions

70. Généraliser l'engagement « zéro phyto » du CG 25 à tous les départements de FC applicable à toutes les communes.
71. Inciter les maires et Conseils municipaux à développer une sensibilisation à l'environnement et à développer des plans de prévention communaux. Exemples :
  - Sensibiliser, informer :
    - Réduire drastiquement l'usage des phyto et produits ménagers toxiques.
  - Lutter, sanctionner :
    - l'utilisation des pneus pour allumer les feux de brûlage des rémanents.
    - le brûlage.
    - l'utilisation des produits toxiques.

## FICHE N° 10 : EN GÉNÉRAL

### Nos propositions

72. Un budget pour sauver nos rivières.
73. Un calendrier contraignant d'actions décidées et suivies : plan de programmation des actions à court, moyen et long terme.
74. Un contrôle sérieux des attributions de subventions locales, nationales et/ou européennes (Exemple : Le cas de la passe de La Fougère sur la Loue).

Mise à jour de la liste,  
priorités  
et états d'avancement  
seront traités sur :

[www.soslrc.com](http://www.soslrc.com)